

**DELEGATION temporaire des fonctions déléguées
à Monsieur Nicolas PORRET, onzième Adjoint,**

ARRETE ARR 2023_0096

Le Maire de Vénissieux,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-18 ;

VU l'arrêté du 28 septembre 2022 donnant délégation à Monsieur Nicolas PORRET ;

Considérant que Monsieur Nicolas PORRET, 11^{ème} Adjoint, est absent pour la période **du 31 juillet 2023 au 1^{er} septembre 2023** ;

Considérant que durant son absence, il convient d'envisager l'exercice de sa délégation par un autre adjoint ;

ARRETE :

ARTICLE PREMIER - En l'absence de Monsieur Nicolas PORRET, la délégation :

- Commerces, économie sociale et solidaire

sera exercée :

- pour la période **du 31 juillet 2023 au 20 aout 2023 inclus**, par M. Djilannie BEN MABROUK, 7^{ème} Adjoint.
- Pour la période **du 21 aout 2023 au 1^{er} septembre 2023 inclus**, par M. Lanouar SGHAIER, 5^{ème} Adjoint.

ARTICLE 2 - Le Directeur Général des Services et le Trésorier de la Ville sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture, publié au recueil des actes de la Ville et notifié aux intéressés.

VENISSIEUX, le 4 juillet 2023

Le Maire,



Michèle PICARD